



Commune de Saint-Lyé



LE LYOTAIN

Décembre

Année 2012 - Numéro 3

Dans ce numéro :

Festivités de fin d'année	1
Edito du Maire	2
Infos mairie	3
Agenda	3
Compte-rendu du conseil	4
Bulletin municipal	5
Travaux de voirie	5
Trait d'humour, trait d'humour	5
Grange l'Evêque	6
Réglementation	7
Maison des Grenouilles	9
Accueil de loisirs	9
Club ados	10
Festivités de fin d'année	11
Etat civil	12
Numéros utiles	12
Boîte à idées	12



La fin de l'année approche et les manifestations autour de Noël se mettent en place.

Le marché de Noël aura lieu le 2 décembre dans le parc de l'hôtel de ville contrairement aux années précédentes. C'est un espace plus convivial et plus accueillant. Plus d'une vingtaine d'exposants ont déjà répondu présents.

Autre nouveauté, l'après-midi récréative offerte par la commune s'associe avec celle de la bibliothèque pour offrir aux enfants de Saint-Lyé et Grange l'Evêque un spectacle musical : «L'étonnante aventure du Père-Noël et Mme Longuevumatuvu». Il sera suivi par la distribution de friandises et si

les enfants sont sages, par la venue du Père-Noël.

Cette année encore, notre concours des maisons illuminées récompensera les plus belles décorations, pour le plaisir de chacun, car, même en temps de crise, il faut savoir se réjouir de toutes ces petites attentions.

Privilégier le temps des fêtes pour partager et offrir ces tout petits riens qui viennent, malgré tout, apporter un peu de bonheur.

***Nancy Molières
Maire-adjoint animations et culture***

Edito du maire

L'année 2012 va bientôt arriver à terme, elle a été ponctuée de divers faits, travaux, évènements ou modifications dans les services apportés à chacun. L'heure d'établir un pré-bilan est venue.

Les travaux prévus sont soit terminés soit en cours de réalisation, le programme 2012 devrait être tenu.

La réhabilitation de l'ACMSH est terminée, les enfants ont pu en profiter dès les vacances estivales. Les abords de celui-ci et du restaurant scolaire sont réalisés.

La réfection du dernier tronçon de la rue du Calvaire est réalisée. La municipalité remercie les riverains pour leur patience et les prie de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée, plus particulièrement pour les désordres apportés au service de transport scolaire. Nous avons tenté de remédier à ces aléas, avec nos propres moyens, le temps que les parents puissent s'organiser. Il est regrettable de constater que les demandeurs de service de substitution ne l'aient pas utilisé.

Le fleurissement d'été est enlevé, les sols sont préparés, les plantations automnales vont suivre. La commune a reçu le premier prix des mairies fleuries dans sa catégorie. Récompense octroyée par le comité de tourisme de la région troyenne en reconnaissance des efforts et du travail fournis. Merci aux artisans de cette réussite : personnel des services tech-

niques et élus responsables de ce domaine environnemental.

Le plan de formation du personnel est tenu. La formation initiale du policier est terminée. Courant novembre, le personnel des services techniques accompagné de ses collègues du SIGE clôturera la série en suivant une formation concernant la conduite des engins.

L'étude relative à la mise aux normes de la signalisation de certains équipements routiers, suite à l'intervention de la commission consultative des usagers pour la signalisation routière (CCUSR) se finalise. La commission circulation va prochainement être réunie pour validation du projet.

Le recensement de la voirie communale relevant de la compétence de Saint-Lyé à Grange l'Evêque est effectué. Les données ont été incluses dans le cahier des charges de l'appel d'offres concernant le balayage, la fauchage, l'entretien des puits et réseaux d'eaux pluviales, la pose et la dépose des illuminations de Noël. Ce nouveau marché prendra effet au 1er janvier 2013.

L'état avancé de vétusté du bungalow annexe de l'école de Grange l'Evêque et le risque de dangerosité engendré pour son environnement m'ont conduit à demander sa démolition. Cette mission est confiée au Président du SIGE.

Deux points de mesure de la circulation routière du hameau ont été réalisés par les services de la direction départementale des territoires à notre demande. L'une rue du Lieutenant Chavanat et l'autre rue du Lieutenant Simphal à proximité des entrées de village en agglomération. La lecture des résultats confirme un trafic conséquent mais n'affirme nullement la vitesse excessive ressentie par les habitants.

Les démarches nécessaires à la réalisation de l'espace cinéraire du cimetière (columbarium) de Grange l'Evêque sont entreprises.

Quelques mots sur la recherche en eau potable portée par le SIAEP Saint-Lyé-Payns : le maître d'œuvre délégué est connu. Suite à l'appel d'offres, le candidat retenu est le SDDEA.

Côté Communauté de Communes, l'ouverture de la micro-crèche de Barberey est toujours prévue pour Janvier 2013. Les travaux se déroulent conformément au planning prévu.

Le cahier des charges concernant l'étude de faisabilité des travaux d'accessibilité aux bâtiments publics se finalise, la consultation va donc pouvoir être lancée très prochainement.

Voici donc brossé dans les grandes lignes un premier bilan des actions 2012.

Le Maire, Marcel Spilmann



Informations mairie

Horaires mairie

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de mairie fermera à 16h les 24 et 31 décembre.

Par ailleurs, il sera également fermé le vendredi 28 décembre après-midi.

Révision liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont reçues au secrétariat de mairie **jusqu'au 31 décembre 2012** pour prendre effet au 1^{er} mars 2013.

Pour vous inscrire, vous devez justifier d'un domicile réel sur la commune ou figurer pour la 5^{ème} fois sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales. Se munir d'une pièce d'identité et du justificatif correspondant (domicile ou imposition).

Pour des raisons techniques, il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours de décembre pour procéder à votre inscription sur ladite liste.

Le maire rappelle que les enfants ayant quitté le domicile parental ne peuvent se prévaloir à ce titre de leur qualité de contribuable pour rester inscrit sur la liste électorale de la commune. Il les invite donc à solliciter leur inscription dans la commune de leur nouveau domicile avant le 31 décembre 2012.

Révision de la liste complémentaire (élection des représentants au Parlement Européen et élections municipales).

Elle a lieu jusqu'au 31 décembre 2012. Seuls les ressortissants d'un des états de l'Union Européenne peuvent demander leur inscription sur les listes.

Recensement militaire

Tous les garçons et les filles ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent **16 ans**. Ils doivent se munir de la carte nationale d'identité en cours de validité et du livret de famille.

Doivent également se faire recenser : les personnes qui deviennent françaises entre 16 et 25 ans, les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Permanence CDAD

Prochaine permanence du CDAD : jeudi 6 décembre de 10h à 12h. Inscription sur rdv à la mairie. ☎ 03 25 76 60 07.

Permanence mission locale de Troyes

La mission locale de Troyes propose aux jeunes depuis le 10 octobre, une fois par mois, une permanence à l'hôtel de ville. Elle se tient de 9h30 à 12h les mercredis : 12 décembre 2012, 9 janvier 2013, 13 février 2013, 13 mars 2013, 12 juin 2013. Inscription sur rdv. ☎ 03 25 71 01 57.

La commune loue :

⇒ **Appartement de type 5** situé 4 rue Général de Gaulle (au-dessus de la poste), comprenant un couloir, trois chambres, un salon-séjour, une cuisine, une lingerie, des placards, une salle de bains, un W.C, une remise et une cave au sous-sol, une pièce non aménagée appelée «grenier». Prix : 670€/mois.

⇒ **Appartement** situé 4 rue Henri Rodin, (au-dessus de l'accueil de loisirs), comprenant un couloir, 3 chambres, un séjour, une cuisine, une remise cave, cabinet de toilette et wc. Prix : 600€/mois. Libre au 1er janvier 2013.

Dossier de demande de logement
à retirer au secrétariat de mairie.



Agenda

2 décembre : Marché de Noël (Hôtel de ville)

6 décembre : Permanence CDAD (Hôtel de ville)

12 décembre : Permanence mission locale (Hôtel de ville)

17/18 décembre : Colis des anciens (Hôtel de ville, salle des cérémonies)

19 décembre : Spectacle de Noël (salle des fêtes)



L'Écho du conseil

Séance du 12 juillet

Le conseil municipal :

⇒ accepte le devis complémentaire de la société Polypose pour un montant de 8 736.78 € TTC pour améliorer l'acoustique du restaurant scolaire dont la solution de base n'était pas satisfaisante eu égard à la configuration des lieux.

⇒ autorise le maire à signer deux CDI, pour assurer la surveillance des enfants dans les bus de transport scolaire matin et soir, au restaurant scolaire, ainsi que pour assurer l'entretien des locaux.

⇒ accepte de créer un emploi « d'occasionnel » dont la mission sera d'assurer la surveillance des enfants au restaurant scolaire, pour un temps de travail hebdomadaire fixé à 7/35^{ème} et qui sera pourvu par un agent contractuel, et ce pour faire face à l'augmentation de l'effectif suite à la suppression du transport scolaire le midi.

⇒ prend acte du rapport annuel du service public d'assainissement non collectif présenté par le SDDEA, à qui la commune a transféré sa compétence depuis le 29 mars 2000, suite à la loi sur l'eau.

⇒ prend acte du rapport annuel du service public d'élimination des déchets présenté par la communauté de communes Seine Melda Côteaux, à qui la commune a transféré sa compétence. Celle-ci projette d'aménager une déchetterie et recherche un terrain pouvant l'accueillir. Il fait part également des problèmes rencontrés avec la société de collecte PATE et de sa décision de lui appliquer des pénalités.

⇒ accepte l'avenant à passer avec Bouygues Télécom qui consiste à transférer l'utilisation du domaine public, en l'occurrence la parcelle communale ZV 56 (près de la Perrière) où est implantée une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques (antenne relais pour les portables) à la société France Pylônes Services.

⇒ accepte la convention à passer avec l'ANAH dans le cadre du projet « habitat mieux ». Objectif de ce programme : subventionner les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation thermique dans le but de réduire leurs dépenses d'énergie. Les personnes concernées sont donc celles déclarées en précarité énergétique (quand l'énergie dépasse 10 % des revenus), celles qui ne se chauffent pas ou ceux qui disposent d'un chauffage d'appoint. L'ANAH rappelle les conditions : ressources, nature des travaux, qualité de l'habitat... La commune en signant le protocole s'engage à aider au repérage des foyers concernés, apporter une aide financière de 250 € conformément à la délibération du 31 mai 2012, à un certain nombre de dossiers (4), et sur l'année 2013.

⇒ ne souhaite pas prendre en charge les travaux complémentaires proposés par RFF à effectuer sur les ponts des voies de Montherlant et du Gros Tertre dans le cadre de l'électrification de la ligne Paris-Bâle : le coût à la charge de la commune est estimé à 200 000 € par pont. L'élargissement des ponts en question ne se justifie pas à ce jour.

⇒ accepte d'acquérir 10 m² de la parcelle sur laquelle a été implanté

un poteau d'éclairage public rue Henri Rodin au prix de 15€ le m²

⇒ prend acte du bilan financier du restaurant scolaire qui peut ainsi être résumé : le montant des dépenses engendré par la construction du restaurant scolaire et la réhabilitation de l'ACMSH est arrêté à la somme de 1 770 000€ TTC, pour une estimation prévue par l'architecte à 1 794 000€ TTC.

Cette somme comprend les avenants, les révisions de prix et les dépenses liées aux différentes missions sécurité, SPS, bureau de contrôle technique, les indemnités aux architectes non retenus, les frais administratifs. M. Noblot tient à rappeler que les principaux avenants concernent les lots VRD et gros-œuvre, rendus nécessaires suite au problème consécutif à l'étude de sol, et conformément à la demande de la commune de réaliser un mur de soutènement et un parking pour les enseignants. Par ailleurs, et parallèlement, la commune a pris en charge l'enfouissement des réseaux rue Henri Rodin pour un montant de 45 000€.

⇒ a financé cette opération par un emprunt de 800 000€ et a obtenu un financement de l'Etat, de la Région et de la CAF, le reste étant financé par le fonds de compensation de la TVA et par une part d'autofinancement fixé à 245 000€.

⇒ a ouvert une ligne de trésorerie de 258 000 € a été ouverte auprès du CRCA et un prêt relais TVA-subventions de 500 000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne. Ces sommes seront remboursées quand le versement des aides attendues sera effectué.

Séance du 27 septembre

Le conseil municipal :

L'intégralité de chaque conseil municipal est affichée en mairie ou consultable sur le site internet : www.saint-lye.fr

Nouvelle présentation du bulletin municipal

La commission communication, dans un souci de maîtrise des dépenses, a procédé à une étude du coût de revient de la réalisation du bulletin qui jusqu'alors était imprimé par nos soins.

Suite à cette étude, il a été décidé d'externaliser son impression, la conception quant à elle reste assurée par nos services.

Le résultat : une économie et une qualité papier supérieure.



Travaux de voirie : rue du Calvaire



Trait d'humeur ou trait d'humour

Les Lyotains aimant les fleurs et appréciant le fleurissement de la commune réalisé par les services techniques, se sont peut être étonnés de ne plus voir les jardinières sur le Pont de la Seine.

Mais, certains n'aiment pas les fleurs, ou alors pensent que les voitures passant trop rapidement

sur le pont, leurs conducteurs n'ont pas le temps d'admirer les plantations !

Alors, pourquoi les laisser en place ? Il suffisait de les balancer dans la Seine ou de les arracher !

C'est dommage, mais l'avis de ceux qui aiment les fleurs et la

joie qu'elles apportent n'a pas été pris en compte !

Pour ne plus encourager l'incivisme, la commune a décidé de ne plus renouveler ce fleurissement.

Françoise Nida



Syndicat intercommunal de Grange l'Evêque : réunion du 2 juillet

Vote du compte administratif 2011

Jean-Michel Berthelot présente au comité le compte administratif 2011, conforme avec le compte de gestion de Mme Le Percepteur de Pont Saint Marie qui est arrêté aux sommes suivantes : section de fonctionnement : excédent de 8 504.82 € : dépenses : 89 341.47 €, recettes : 97 846.29 €. Section d'investissement : déficit de 2 192.27 € : dépenses : 23 985.14 €, recettes : 21 792.87 €.

La situation financière au 1^{er} janvier 2012 présente donc un excédent de fonctionnement de 24 216.58 € et un excédent d'investissement de 6 666.44 €.

Budget primitif 2012 et affectation des résultats

Le président donne connaissance du budget arrêté par le Préfet sur avis de la chambre régionale des comptes. Celui-ci reprend la proposition mise au vote lors de la réunion du 7 février et qui prévoyait la reprise d'une somme de 12 000€ sur l'excédent de fonctionnement dégagé au compte administratif dans le but de réduire les participations des communes.

Le budget est donc arrêté à la somme de 91 375€ pour un fonctionnement minimal du syndicat et à la somme de 18 700€ pour la section investissement. Cette somme correspond au remboursement en capital de la dette du syndicat et ne prévoit aucune autre dépense d'investissement compte-tenu de la situation actuelle. Le président rappelle à l'assemblée que cette proposition est le résultat d'un travail mené avec Jean-Michel Berthelot.

Vote de la DM 1

Le président attire l'attention des élus sur le fait qu'il reste donc une somme de 12 000€ sur l'excédent

de fonctionnement non affecté, alors que des travaux de voiries s'avèrent nécessaires, comme il l'a déjà expliqué à plusieurs reprises.

Jean-Michel Berthelot souhaite que cette somme soit réinjectée dans le budget pour réduire encore la participation des communes, et essentiellement celle de Macey. Mr Kanarosky continue d'affirmer son désaccord sur cette hypothèse. Il propose de mettre aux voix le vote d'une DM qui aurait pour conséquence la reprise totale de l'excédent soit les 24 000€.

Sur proposition du président, et après accord du comité, le vote a lieu à bulletin secret. 4 pour, 4 contre. Le budget est donc maintenu tel qu'arrêté par le Préfet qui entraînent les participations communales suivantes : Macey : 44 177€ et Saint-Lyé 53 498€.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Evêchat-Macelot-Lyotain : soirée ou 1 jour 60 € (45 €), week end : 110 € (90 €), extérieurs : week-end : 300 € (250 €). Couvert : 1 € (pas de changement). Le président informe l'assemblée qu'il va solliciter les employés pour procéder à la réfection de la peinture du plafond de la salle des fêtes, sachant que les murs ont été lessivés.

Tarifs du 14 juillet

Nouveaux tarifs :

Evêchat : 2€, Extérieur : 8€. Gratuit pour les moins de 12 ans. Le plateau repas est facturé par le Pilaout à 3.50€ pour les enfants, et 6.50€ pour les adultes.

Indemnités pompiers

Le président rappelle le différend qui subsiste entre le CPI et le syndicat quant au montant des vacations à verser au titre de 2010 et 2011. D'importants dépassements sont constatés en comparaison des de-

mandes des CPI de Macey et Saint Lyé. Les justificatifs demandés et fournis ne correspondent pas aux sollicitations du SDIS.

Il rappelle que le budget 2012 prévoit une somme de 1 150€ pour chacune des deux années.

Il a réussi à obtenir des tableaux de vacations faisant état d'une somme de 1151.04 € pour 2010 et une somme de 1151.58 € pour 2011.

Jean-Michel Berthelot rappelle qu'il a réclamé à plusieurs reprises les statuts de l'amicale des pompiers, les bilans financiers ainsi que le compte-rendu des assemblées générales. Il est favorable au versement des indemnités sous réserve que les documents demandés soient adressés.

Dématérialisation – adhésion à la SPL x-démat

Le président présente le projet du conseil général de l'Aube en collaboration avec les départements de la Marne et des Ardennes de créer une société publique locale pour proposer des prestations de dématérialisation dont les principales sont le contrôle de légalité et les marchés publics. Le SIGE bénéficiait déjà du service relatif au contrôle de légalité proposé par le conseil général.

Celui-ci propose donc d'adhérer, à compter du 1^{er} juillet 2012, à la SPL -XDEMAT et d'acquiescer pour ce faire une action au prix de 15.24€.

Changement du jour de collecte des ordures ménagères pour les habitants de Grange l'Evêque : celle-ci aura lieu les mercredis à partir du 1^{er} janvier 2013. Merci de les sortir la veille au soir.



Rappel des arrêtés du Maire

Stationnement rue Général de Gaulle - Arrêté n°95-07/52 du 31/07/1995.

Dans la rue général de Gaulle, de la maison pour tous au croisement avec la voie Chaire, le stationnement des véhicules s'effectue dans les conditions suivantes :

Du 1er au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des immeubles bordant la rue.

Du 16 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs.

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces périodes entre 20h30 et 21h.

Circulation rue Clémence de Hongrie - Arrêté 2012-07/84 en date du 23/07/2012

La circulation rue Clémence de Hongrie est à sens unique à partir de l'intersection formée avec l'avenue de la Gare jusqu'à

l'intersection avec la rue des Cortins.

Suppression de «l'interdiction de circulation sauf riverains» implantée à l'angle rue Clémence de Hongrie/rue des Cortins remplacée par une interdiction de circulation pour tous les véhicules.

Circulation rue Henri Rodin - Arrêté 2012-07/85 en date du 23/07/2012

La circulation est interdite rue Henri Rodin, de son intersection avec la rue des Martyrs de la Résistance à sa première intersection avec la rue du Moulin. Elle est réglementée par des panneaux «sens interdit» et panneaux «sauf riverains et service». La circulation dans la rue Henri Rodin à compter de sa 1^{ère} intersection avec la rue du Moulin est en sens unique. Elle est également en sens unique rue du Moulin de son intersection avec la rue Léon Gauthier à son inter-

section avec la rue Henri Rodin. Le stationnement est interdit du côté pair sur l'ensemble de la rue Henri Rodin ainsi que dans la rue du Moulin côté pair à hauteur du n°2 jusqu'à l'intersection avec la rue Henri Rodin.

Circulation Allée du Château - Arrêté 2009-08/58 du 24/11/2009

La circulation Allée du Château est en sens unique dans le sens Saint-Lyé vers RD 619 afin de préserver la sécurité des usagers, compte-tenu de la largeur de la voirie et des conditions de circulation.

Il est rappelé aux automobilistes que le non respect de ces dispositions peut faire l'objet d'un procès-verbal dressé par le policier municipal habilité à cet effet. Ces infractions sont punies par une amende allant de la 11€ à 135€ et sont susceptibles d'entraîner un retrait de point sur le permis.



Réglementation des feux et brûlages de végétaux et matières en plein air

Arrêté préfectoral 07-3065 en date du 21/08/2007

Tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu.

Cette interdiction concerne notamment : les pneus, les huiles

de vidange et usagées, les produits chimiques, les piles et batterie, les déchets industriels, les déchets ménagers, les ordures ménagères, les matières plastiques, les papiers et cartons, le textile, le bois, les déchets biodégradables, les déchets verts de jardins, vergers et potagers, les

résidus de la taille des haies et des arbres.

Les dépôts d'ordures étant une cause d'incendie, il est interdit à toute personne d'abandonner, de déposer, de jeter des ordures ménagères, détritiques, matériaux ou déchets en un lieu où elle n'est ni propriétaire ni ayant droit.



Nuisance de voisinage

Arrêté préfectoral 08-2432 en date du 22/07/2008

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que ton-

deuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse... ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Urbanisme : pourquoi demander une autorisation ?

La construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le PLU (plan local d'urbanisme). Elles sont relatives notamment à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, la dimension, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords. Des règles particulières s'appliquent en secteur sauvegardé et site classé. En outre, si vous construisez dans un lotissement, des règles d'urbanisme spécifiques peuvent avoir été instaurées.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme constitue pour la commune la possibilité de véri-

fier la conformité de votre projet avec ces règles.

Votre demande est effectuée sur un formulaire officiel (cerfa). Adressez-vous à nos services, auprès de la direction départementale du territoire ou sur le site service-public.fr.

La réponse de la mairie est donnée sous la forme d'un arrêté. Votre permis ou votre déclaration préalable doit être affiché.

L'affichage en mairie est effectué par le maire dans les 8 jours de la délivrance de l'autorisation et demeure 2 mois.

L'affichage sur le terrain doit être réalisé à votre initiative sur

un panneau respectant les modalités réglementaires (format et contenu du panneau). Celui-ci doit être visible de l'extérieur et pendant toute la durée des travaux.

Cet affichage est le point de départ du délai de recours contentieux (contestation par un tiers, voisin etc). Il est de 2 mois à compter du 1er jour d'une période continue de 2 mois d'affichage, sur le terrain. D'où l'intérêt d'afficher votre autorisation le plus tôt possible afin de purger les délais.

Nos services sont à votre disposition pour tous renseignements.



Maison des grenouilles

Pour des raisons de réorganisation suite aux travaux de l'accueil de loisirs, la maison des grenouilles n'ouvrira ses portes qu'en janvier 2013, les mardis, sauf vacances scolaires, de 9h à 11h30.

Une date vous sera communiquée ultérieurement.



Accueil de loisirs



Les enfants ont pu préparer eux-mêmes leurs brochettes sur les conseils du chef qui les a accompagnés à «la fontaine à chocolat»

ANIMATION PERIODE ETE :

Bilan positif lié à une équipe d'animation motivée et qui a pris beaucoup de plaisir à animer, et également lié aux programmes d'activités riches (1 thème par semaine et 1 sortie par semaine par groupe d'âges), répondant aux attentes des enfants et des parents.

Réussite du camp (10-12 ans) à MERY/SEINE pendant 5 jours et 4 nuits sous tentes au camping municipal de la commune, avec des activités : Kayak, poney, tir à l'arc, VTT pour le grand bonheur de 24 enfants de l'accueil de loisirs.

Des rencontres inter-centre (Olympiades, sortie au lac...) afin

de développer des contacts, des liens différents avec d'autres enfants. Opération réussie qui continuera pour la période des vacances de Toussaint : Sortie à Nigloland et Boum d'Halloween avec le centre de Chapelle-Vallon.

Un grand point riche en émotion et en partage : Les échanges avec les adultes de l'APEI de Saint-Lyé pour réaliser un grand jeu en bois «PUISSANCE 4», que ces derniers ont été très fiers de livrer personnellement à l'accueil de loisirs.

NOUVEAUTE : ATELIERS PERISCOLAIRES

L'intégration dans les nouveaux locaux a permis une organisation différente, basée sur le libre choix, la recherche d'autonomie et l'investissement de tous.

Création d'espaces d'animation et d'ateliers encadrés par l'équipe d'animation sur le temps de la pause méridienne (danse, vidéo, sport, lecture, échecs, relaxation, créations en carton...)

ANIMATION GOÛTER du mercredi 17 octobre 2012 :

Pour l'occasion de la semaine du goût, un cuisinier d'ELITE RESTAURATION a animé pour la plus grande joie des 30 enfants présents ce jour-là ainsi que les plus grands d'ailleurs...

« UN GOÛTER AUTOUR D'UNE FONTAINE A CHOCOLAT »

Au menu : Des fruits frais coupés, chamallow, gaufre :

Pour jouer sur les couleurs ainsi que les textures et les différents goûts

Confection de «brochettes» :



Club ados

CONCOURS VIDÉO POUR LES 10-18 ANS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Tu as entre 10 et 18 ans, tu possèdes un caméscope ou un appareil photo et tu **souhaites réaliser un film de 7 minutes maximum** avec quelques ami(e)s.

Inscris-toi alors au concours organisé par le club juniors ados de St Lyé. Aucun thème, ni genre ne sont imposés : cinéma d'animation, court métrage, documentaire, clip vidéo... Tu as le choix entre 2 possibilités :

1- Tu réalises le film à la maison, en autonomie du scénario au montage.

2-Tu rejoins l'**atelier vidéo du club ados** pour une création collective chaque Vendredi de 17h30 à 19h ou le mercredi (horaire à définir). Tu préfères réfléchir au scénario, tu seras dans l'équipe scénariste, tu veux être devant la caméra : tu seras acteur, tu es intéressé par la technique : tu seras caméraman ou monteur.

1^{ère} séance le Vendredi 16 No-

vembre.

• Inscription, réalisation et dépôt du film : de Novembre 2012 à mars 2013

• Projection des films sur grand écran, palmarès et récompenses : Avril 2013

Règlement du concours sur le blog du club : <http://clubadosaintlye.blog4ever.com/>



PROJET DE SEJOUR A LA MONTAGNE – FEVRIER 2013

Le club juniors-ados envisage d'organiser **un séjour à la montagne durant les vacances d'Hiver (Lundi 18 au Samedi 23 Février)** à Jougne dans le Jura.

• Hébergement en pension complète

(<http://espacemontdor.com>)

• Public : 24 à 30 jeunes de 10 à 17 ans – 3 à 4 animateurs

• Activités : ski de descente, biathlon, randonnée raquettes et bivouac sous yourte, construction d'igloo, spéléologie

• Transport en autocar

• Tarif : 400 € maximum la semaine (paiement en 3 fois)

• Bons CAF acceptés

Un projet de mise en place du séjour par les jeunes est à l'étude, de manière à abaisser le

tarif de la semaine à 300€. «Un comité de pilotage» élu par les adhérents du club sera créé. Ce groupe de jeunes actif, motivé et assidu aura pour mission l'organisation et la mise en œuvre des actions d'autofinancement. Si tu es intéressé par le séjour ou pour

être délégué du projet, rejoins-nous !

Renseignements et pré-inscription au club ados (la pré-réservation n'a pas de valeur d'engagement définitif, mais permet de connaître la viabilité du projet).

CLUB JUNIORS- ADOS 6, rue des martyrs de la résistance 10180 St LYE

☎ 03.25.76.89.17 📞 06.31.89.63.48 cja@saint-lye.fr

<http://clubadosaintlye.blog4ever.com/>



Festivités de fin d'année

Spectacle de Noël

La commune organise son arbre de Noël pour les enfants Lyotains et Evêchats, le mercredi 19 décembre.

A cette occasion, la bibliothèque municipale s'associe à cette fête et invite les enfants, âgés de 2 à 11 ans, à un spectacle musical interactif interprété par 2 musiciens/comédiens de la compagnie Dr Nino et Mr Marcel.

Rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Lyé à 15h.

REMISE
DE
FRIANDISES
PAR
LA COMMUNE
ET
VISITE
DU PÈRE
NOËL



*L'étonnante aventure du
Père Noël et Madame
Longuevumatuuvu*



Attention : il est impératif de venir s'inscrire en mairie avant le 10 décembre 2012 pour retirer un coupon qui sera à remettre le jour du spectacle contre un sachet de friandises.



Concours maisons illuminées

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le conseil municipal invite les Lyotains et Evêchats à parer leur maison. Un jury passera dans la semaine du 17 au 21 décembre et attribuera des récompenses !

Merci de retourner le coupon-réponse au secrétariat de mairie avant le 10 décembre.

Coupon réponse maisons décorées 2012

Nom :

Prénom :

Adresse :

Colis des anciens

La distribution du colis des anciens aura lieu les lundi 17 et mardi 18 décembre de 14h à 17h dans la salle des cérémonies de l'hôtel de ville.

État civil*

Naissances

Léna Charles le 22 juin
Lya Bertrand le 24 juin
Léanie Mangeot Conte le 6 juillet
Anilia Costume le 7 juillet
Théo Biol le 17 août
Paul Biol le 17 août
Romane Herluison le 25 août
Tinaël Roudeau le 24 septembre
Zacari Monchaussé Prieur le 1^{er} octobre
Maxim Monchaussé Prieur le 1^{er} octobre
Stella Frapin le 9 octobre
Armand Gallet le 12 octobre
Basile Tarteret le 20 octobre
Léane Barrois le 29 octobre



Mariages

Patricia Marlier et Jérôme Colson le 7 juillet
Suzanne Vérité et Ladislas Baut le 10 juillet
Clélia Simon et François Bidaut le 22 septembre



Décès

Martine Masson le 21 juillet
Georgette Christel le 9 septembre
Serge Hautois le 1^{er} novembre



*Seules les personnes recensées dans nos registres sont retranscrites dans l'état civil du bulletin municipal

Numéros utiles



Mairie	03 25 76 60 07
Mairie annexe	
Grange l'Évêque	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h30 à 19h30</i>	
<i>Écoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Écoles de Grange l'Évêque</i>	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Accueil de loisirs	
Restaurant scolaire	03 25 80 89 68
Club juniors ados	03 25 76 89 17
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Conciliateur	06 85 37 66 11
Dépannage électricité	08 10 33 30 10
Urgence sécurité gaz	08 00 47 33 33
Gaz France DolceVita	09 69 32 43 24
Raccordement gaz	08 10 22 40 00
La poste	03 25 76 60 00
Admr	03 25 41 06 83
<i>Services d'urgence</i>	
Police municipale	06 78 00 48 78
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15



Boîte à idées et suggestions

Le conseil municipal étudiera toutes les propositions qui seront déposées mais il n'est possible de répondre qu'aux questions nominatives. Merci de laisser vos coordonnées.

Cette partie est faite pour vous : donnez vos idées, vos suggestions (à retourner à la mairie), possibilité également par mail sur le site de la commune <http://www.saint-lye.fr>
